

Conseil se retrouve dans la même situation que lors de la dernière saisine où des débats de fond ont eu lieu en séance plénière, alors qu'ils devraient être abordés en groupe de travail.

Anne-Juliette LECOURT (CFDT) explique la position de la CFDT qui ne peut se satisfaire de la rédaction actuelle du paragraphe 15. En l'état, la fin de la phrase sous-entend que ceux qui déplorent l'absence de prise en compte de la situation socio-économique dans le versement du revenu nucléaire universel, contesteraient le fait que la prise en compte de la situation socio-économique pourrait passer aussi par les tarifs sociaux ou autre politique publique. La CFDT défend les deux : la tarification incitative et progressive, et les tarifs sociaux. Elle propose donc d'ajouter « en complément des politiques publiques d'accompagnement existantes (chèque énergie, tarifs sociaux, etc.) » à la fin de la première phrase du paragraphe 15.

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte la nouvelle formulation et conclut les échanges sur l'examen de l'avis. Il propose de diffuser aux membres du CNTE l'avis mis à jour, qui a beaucoup évolué pendant la séance, pour relecture, et d'ouvrir le vote par mél à l'adresse cnte@developpement-durable.gouv.fr jusqu'à 17h45. Il suspend la séance jusqu'à 18h.

Il indique que la lettre d'une partie des membres du CNTE à propos des modalités de délibération sera partagée à l'ensemble des membres du Conseil.

Il rouvre la séance à 18h et annonce que l'avis du CNTE sur ce projet de loi est adopté avec 25 voix « pour », 9 abstentions et 0 voix « contre ».